

Numismatica açoriana

Na Acta das sessões da Sociedade Francesa de Numismatica, de 4 de Dezembro de 1897 lê-se o seguinte :

« M. P. Bordeaux appelle l'attention des membres de la Société sur une question concernant la numismatique coloniale.

M. E. Zay, dans son *Histoire monétaire des Colonies françaises*, éditée en 1892, énonce à la page 200, que, pendant la monarchie de Juillet, différentes monnaies espagnoles, anglaises et françaises furent frappées d'un poinçon rond contenant les lettres G P surmontées d'une couronne royale fermée. Il donne sous son n° 15 le dessin d'une pièce anglaise portant cette contremarque. Il ajoute que cette empreinte aurait été apposée à la Guadeloupe de 1830 à 1870 et il croit que les lettres G P auraient figuré les lettres principales du nom de l'île.

M. Bordeaux fait remarquer que M. Zay, soucieux de ne laisser subsister aucune indication erronée dans son ouvrage, a été le premier à l'engager à faire la lumière sur ce point.

M. Nunes da Silva, agent consulaire de France à Saint-Michel des Açores, et ensuite M. Leite de Vasconcellos, directeur du Musée ethnologique de Portugal, et professeur de numismatique à la Bibliothèque nationale de Lisbonne, ont fourni sur cette contremarque des indications tellement précises qu'il ne peut plus exister maintenant le moindre doute sur sa véritable interprétation.

Antérieurement à 1887, la circulation monétaire des Iles Açores se composait de pièces espagnoles, anglaises, françaises et portugaises, émises depuis 80 ou 100 ans, auxquelles cours légal était attribué. Des industriels peu scrupuleux profitèrent de cette situation pour importer d'Espagne de nombreuses pièces fausses de différents types. Pour remédier à cet état de choses, le Gouvernement portugais, par un décret du 4 mars 1887, défendit l'importation des monnaies étrangères telles que celles en cours.

Deux autres décrets rendus quelques jours après, les 31 mars et 18 mai 1887, prescrivirent que les espèces des différents pays étrangers circulant alors aux Açores seraient remises aux mains des agents de l'État. Ces derniers étaient chargés d'y apposer une contremarque et de rendre ensuite les monnaies ainsi poinçonnées soit à leurs précédents détenteurs, soit à la circulation. Les mêmes édits décidèrent que les caisses publiques ne recevraient plus en paiement au cours légal que les monnaies marquées de cette façon.

La contremarque dont il était question dans le décret du 31 mars 1887, se composa des deux lettres G P signifiant: *G(overno) P(ortuguês)* surmontées d'une couronne royale, le tout renfermé dans un petit cercle. Les poinçons et les coins de cette contremarque existent à l'Hôtel des monnaies de Lisbonne, où M. de Vasconcellos a bien voulu les identifier avec l'empreinte soumise.

Une loi du 3 août 1887 autorisa une émission tant de ce numéraire poinçonné que d'espèces portugaises du type courant pour arriver à remplacer peu à peu les monnaies qui seraient retirées de la circulation.



M. Bordeaux présente une pièce de 5 fr. de la première République française, deux piastres espagnoles de Charles IV de 1793 et de 1895, un réal de Philippe V de 1731, provenant de sa collection et qui portent la contremarque dont le dessin se trouve ci-dessus.

Les pièces ainsi poinçonnées doivent donc être retirées dorénavant de la série coloniale française. Elles ne peuvent plus figurer que dans la série portugaise comme monnaies coloniales frappées d'une contremarque aux Açores en 1887».

(Vid. a respectiva Acta, p. LXII-LXIV, appensa á *Revue Numismatique*, 4.^a serie, t. 1).

Discurso da inauguração do Museu de Cenaculo em Beja em 1791

Na livraria do Sr. Visconde da Esperança, na quinta da Manisola, arredores de Evora, existe um manuscrito (n.º $\frac{75}{10}$), assim indicado no *Catalogo dos principaes manuscritos* da mesma livraria, Evora 1897, p. 9: «Oração do Museu, dita em 15 de Março de 1791 perante